

DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2018-523 du 26 juin 2018 portant création de la CCI Locale de l'Aisne,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Olivier JACOB, président de la CCI de l'Aisne et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sylvie HENRION, directeur exécutif de la CCI de l'Aisne, à l'effet de signer :

- Toute demande d'agrément pour la CCI de l'Aisne auprès des services du ministère de l'Intérieur, nécessaire à la dispense de formations portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visé au I de l'article R 3332-7 du code de la santé publique ;
- Tout permis d'exploitation délivré aux personnes ayant suivi la formation dispensée par la CCI de l'Aisne portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place, aux restaurants, au commerce de détail, à la vente à emporter et à la vente à distance ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visé au I de l'article R 3332-7 du code de la santé publique ;
- Tout permis d'exploitation délivré aux loueurs de chambres d'hôtes délivrant des boissons alcooliques ayant suivi la formation dispensée par la CCI de l'Aisne requise par les articles R 3332-4-1 et R 3332-7 a.3 du code de la santé publique ;

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 21 janvier 2019

Philippe HOURDAIN